

Charte de l'internaute ND

De ND-Wiki

La charte ci-dessous est la version 1.0 de la charte votée le samedi 25 octobre 2014 à midi par le BN. Le travail d'amélioration de la charte est réalisé sur le wiki. Proposez les améliorations dans la page des commentaires (cliquer sur l'onglet discussion pour y accéder). Merci.

Sommaire

- 1 Préambule
- 2 La charte
 - 2.1 Les utilisateurs
 - 2.1.1 Article 1
 - 2.1.2 Article 2
 - 2.1.3 Article 3
 - 2.1.4 Article 4
 - 2.1.5 Article 5
 - 2.1.6 Article 6
 - 2.1.6.1 6-1 Politesse
 - 2.1.6.2 6-2 Pollution
 - 2.1.7 Article 7
 - 2.1.8 Article 8
 - 2.1.9 Article 9
 - 2.1.10 Article 10
 - 2.2 L'action du modérateur
 - 2.2.1 Mesure 1 : Cadre général
 - 2.2.2 Mesure 2 : Modération des emails et des listes de diffusion
 - 2.2.3 Mesure 3 : Modération du forum
 - 2.2.4 Mesure 4 : Modération des groupes Facebook
 - 2.3 Les devoirs du modérateur
 - 2.3.1 Devoir 1
 - 2.3.2 Devoir 2
 - 2.3.3 Devoir 3
 - 2.3.4 Devoir 4

Préambule

L'objectif d'une telle charte est de privilégier la cordialité et les échanges d'arguments constructifs au plus près des sujets, en s'abstenant de toute allusion désobligeante, propos agressifs ou insultants. Il s'agit de tentatives de formalisation d'un certain contrat social pour l'Internet de Nouvelle Donne.

Une nouvelle version de la charte pourra voir le jour : sur conseil du cercle des modérateurs et pour validation au Bureau National.

Cette charte sera mise à jour régulièrement dans un processus collaboratif (voir la charte sur le wiki).

Il est ainsi conseillé de vous référer régulièrement à la dernière version, elle-même disponible en permanence sur les outils. Pour l'utilisateur, le simple accès au site de Nouvelle Donne à l'adresse URL suivante : <http://reseau.nouvelledonne.fr> implique l'acceptation de l'ensemble de la présente charte.

Le processus d'évolution de cette charte devra tenir compte des "standards" du web qui montrent déjà:

- qu'il existe des règles d'utilisation et de savoir-vivre communément admises largement formalisées dans la Nétiquette (<https://fr.wikipedia.org/wiki/N%C3%A9tiquette>) déjà utilisée par d'autres communautés, ici (<http://wiki.linux-azur.org/MerciDeRespecterLaNetiquette>) et là (<http://forum.ubuntu-fr.org/misc.php?action=rules>)
- que le respect de la charte est l'affaire de chacun et de tous et donc qu'une autorégulation du groupe doit lui permettre de fonctionner

La charte est constituée comme un ensemble de lois, par article qui déterminent les actes qu'un modérateur est en droit de relever afin d'appliquer une mesure.

Elle s'applique à tout utilisateur des outils mis à disposition par Nouvelle Donne : Réseau (<http://reseau.nouvelledonne.fr>) (forum, wiki), liste de discussion par email et groupes Facebook.

Tout manquement à la présente Charte est passible d'exclusion.

La charte

Les utilisateurs

Article 1

Il est demandé de faire preuve d'une communication non violente. La communication non violente s'organise autour de l'expression de ses besoins profonds à la première personne (<http://nvc-europe.org/SPIP/La-CNV-qu-est-ce-que-c-est>) lors des différents échanges.

Article 2

La langue d'utilisation des outils est le français : pas de SMS.

Article 3

Toute attaque personnelle, insulte, provocation est proscrite.

Article 4

Tout contenu contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs ou à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, portant atteinte à la réputation d'autrui ou incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, menaçant une personne ou un groupe de personnes est interdit.

Tout contenu enfreignant une quelconque loi ou un quelconque règlement (y compris, et sans limitation, la protection des mineurs) est interdit.

Article 5

La forme (en particulier dans les listes de discussion et emails) devra faire preuve d'un minimum de bienséance avec une formule de salutation au début et à la fin, une signature avec son nom et prénom et une situation géographique.

Ex: Hi, Blablabla... Cordialement Pierre Larrouturou CL de Paris.

Article 6

Vous vous engagez à respecter et faire respecter les termes ci-dessous.

6-1 Politesse

- Ne vous moquez pas ou ne dénigrez pas une question : Nouvelle Donne s'adresse à tous.
- Les informations personnelles doivent respecter la charte.

6-2 Pollution

- Le forum Nouvelle Donne est consacré au travail pour Nouvelle Donne.
- Pas de pollution, ni sur le forum, ni avec la fonction d'envoi d'emails privés : le flood, le spam, les hors-sujets intentionnels, le prosélytisme ou le recrutement pour toute organisation ou association sans rapport avec Nouvelle Donne sont interdits. Les jeux appelant au clic (type miniville, labrute, etc.) sont une nuisance, de ce fait ils seront automatiquement désactivés et/ou supprimés.
- La promotion de sites personnels (blogs, forums, etc.) sans aucune relation avec Nouvelle Donne en général seront soumis à l'appréciation de la modération, en fonction de leur intérêt pour l'ensemble des utilisateurs, des contributions de leur auteur au forum, et du caractère non-commercial de ceux-ci. Dans le cas contraire, utilisez votre signature pour signaler leur existence.
- Reseau.nouvelledonne.fr ne propose pas de service de petites annonces commerciales; le forum sert de lieu d'aide et de contribution, aucun échange d'argent ne peut y avoir lieu.
- Une aspiration totale ou partielle du forum, ou toute autre action nuisant au bon fonctionnement de celui-ci est passible d'un bannissement de l'IP et/ou du compte incriminé.
- Ne nourrissez pas les trolls.

(Les articles 6-I et 6-II sont repris et adaptés de <http://forum.ubuntu-fr.org/misc.php?action=rules>)

Article 7

Wiki interne Nouvelle Donne est un espace de travail collaboratif pour les adhérents de Nouvelle Donne.

7-I : Chaque adhérent a la liberté de l'utiliser dans une démarche de travail pour Nouvelle donne.

7-II : Un ton le plus neutre possible dans la rédaction des articles est requis.

7-III : L'espace de discussion est là pour toutes demandes et questions concernant les éléments d'une page.

7-IV : Notre Wiki-ND est comme celui de Wikipedia un logiciel libre dont le nom est MediaWiki (<https://fr.wikipedia.org/wiki/MediaWiki>) : son accès n'est pas public et exige une identification.

7-V : La spécificité de l'outil wiki est que chacun est contributeur/modérateur. Les règles des utilisations du wiki comprennent les procédures de modération.

7-VI : Cette charte reprend dans un premier temps les règles de wikipédia (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:R%C3%A8gles>)

Article 8

Les outils collaboratifs dont le wiki sont soumis à cette charte et au guide des bonnes pratiques associé (voir ce document : [Le_guide_des_bonnes_pratiques_à_ND](#)).

Article 9

Charte de la Commission thématique : Cet article pointe les particularités liées aux commissions thématiques.

9-I : Dans la présente charte sera identifié comme membre de la commission toutes personnes inscrites sur la mailing liste de travail de cette commission. Est membre de la commission tout adhérent inscrit sur la mailing liste de travail de cette commission.

9-II : L'utilisation de la mailing liste sera soumise à approbation de la charte et du guide des bonnes pratiques.

9-III : Les travaux devront être visibles et accessibles pour chaque adhérent quel que soit le moment de son début de participation à la commission.

9-IV : Le wiki est l'outil recommandé pour présenter la commission, son organisation et ses acteurs (page des Qui). Le wiki peut être utilisé comme un point d'entrée à d'autres outils collaboratifs comme framapad...

9-V : Les membres de la commission s'engagent à faire part de l'ensemble de leurs débats aux autres membres de la commission. L'ensemble des débats devra être accessible à chacun (matériellement sur les outils Nouvelle Donne). Nouvelle Donne se veut le plus ouvert possible et les débats ne doivent pas se faire qu'entre experts.

9-VI : Les administrateurs (de la mailing liste) et les coordinateurs seront les garants de la transparence des débats.

9-VII : Le créateur de la commission aura pour mission de mettre en place la procédure de désignation des coordinateurs en accord avec le guide des bonnes pratiques de Nouvelle Donne.

9-VIII : Les coordinateurs sont deux membres de la commission qui n'auront pas d'autre responsabilité que de participer à l'accompagnement général des commissions thématiques de Nouvelle Donne au sein de la coordination, par exemple pour parler de problèmes pratiques, d'outils, de communication, etc.

9-IX : La procédure de nomination des coordinateurs devra être explicitée sur le wiki sur la page de présentation de la CT. La mise en application de cette procédure et les résultats devront être disponibles sur le wiki. Les coordinateurs ainsi nommés devront être identifiés sur la page des Qui de la CT.

9-X : L'organisation du travail au sein de la CT est laissée au soin de ses membres.

Article 10

Vous ne devez posséder qu'un seul compte associé à un seul pseudo et un seul avatar. Toute exclusion ou démission de Nouvelle Donne entraînera la restriction des accès du compte aux parties publiques.

L'action du modérateur

Mesure 1 : Cadre général

La modération se réserve le droit de supprimer sans préavis un message qui entrerait dans une des catégories relative à l'article 3 et 4 de la charte et d'en sanctionner l'auteur. Une information motivant la sanction devra être fournis consécutivement à la sanction.

Mesure 2 : Modération des emails et des listes de diffusion

2-I : Une réponse appropriée à chaque infraction est nécessaire pour expliquer, suggérer des améliorations etc. Cette réponse devra être la plus précise possible à cibler l'infraction (citation de mots, tournure de phrase...) Une réponse mesurée et proportionnée est demandée aux modérateurs. Le processus de réponses graduelles est explicité ci-dessous.

2-II : Les modérateurs de la mailing liste sont dans un premier temps les administrateurs de la mailing liste. Des modérateurs au sein de chaque mailing liste (par exemple pour les CTs) pourront être désignés par les référents/administrateurs/participants de la mailing liste.

2-III : Chacun pourra faire part individuellement des infractions à ces modérateurs qui devront répondre à ces demandes le plus rapidement possible.

2-IV : Le processus graduel de modération est le suivant:

1. Un avertissement écrit, si possible envoyé en privé formulant le point de la charte ou du guide des bonnes pratiques enfreint, article ou recommandation, citant le passage incriminé et indiquant un cercle de modération responsable

pour la personne elle-même sera formulé. Cet email sera envoyé directement à la personne responsable de l'email. La demande pourra être une reformulation de l'email, une clarification à apporter, voir des excuses à formuler...

2. Un passage de mise à l'épreuve de 10 jours de la personne qui passe par la lecture de ces emails avant envoi sur la mailing liste par un modérateur. Un email lui sera envoyé pour lui faire part de cette décision avec la liste des faits reprochés.

3. Un passage de mise en demeure des envois sur cette mailing liste jusqu'à décision du cercle de modération. Un email sera envoyé au cercle de modération par le modérateur, avec copie à la personne, motivant la sanction. Une réponse du cercle des modérateurs devra être apportée par celui-ci dans un délai raisonnable de 7 jours.

4. Une exclusion définitive de la mailing liste (et potentiellement de toute mailing liste Nouvelle Donne) par décision motivée du BN. Un email sera envoyé au Bureau National, avec en copie la personne, apportant les éléments à charge et motivant la demande.

Mesure 3 : Modération du forum

Le processus graduel de modération est le suivant:

1. Un avertissement écrit, si possible envoyé en privé, formulant le point de la charte ou du guide des bonnes pratiques enfreint, citant le passage incriminé et indiquant un cercle de modération responsable pour la personne elle-même. Ces emails d'avertissement seront conservés par les modérateurs sur une durée de XX jours. (à déterminer)

2. Un déplacement du post vers un espace de sauvegarde privé non visible par les utilisateurs non modérateur du forum (et accessible en cas de processus de contestation). Ce déplacement s'accompagnera d'un email d'explication du point de la charte enfreint.

3. D'une suppression temporaire du compte jusqu'à décision du processus du cercle de modération.

4. D'une suppression définitive du compte par décision motivée du Bureau National.

Mesure 4 : Modération des groupes Facebook

4-I : Envoyer un message écrit sous-entend qu'on est ami et/ou qu'on ne soit pas bloqué par le publiant.

4-II : Facebook est un lieu de discussion instantanée ou presque. Un message publié est vu immédiatement sur les fils des abonnés. L'article 1 des modérateurs s'appliquera à l'ensemble des articles de la charte pour Facebook. Après modération il devra être signifié à la personne les raisons de la modération.

4-III : S'il y a un doute pour les modérateurs, une discussion dans le groupe des modérateurs s'impose pour décider d'une réaction.

4-IV : A partir du moment où un membre contrevient régulièrement aux points de la charte, il pourra être exclu du groupe par les modérateurs qui devront motiver la décision par écrit au Bureau National qui lui-même pourra revenir sur cette décision.

Les devoirs du modérateur

Devoir 1

Les modérateurs doivent suivre une formation de modération.

Devoir 2

La modération et la maintenance des outils ne pourront être effectuées par les mêmes personnes.

Devoir 3

Les modérateurs ne peuvent être juge et partie dans la modération (sauf pour le wiki ou chacun est modérateur).

Devoir 4

Un rapport des modérateurs bi-mensuel devra être envoyé au Bureau National. Le contenu de ce rapport sera public et mis à disposition des adhérents. Il devra contenir au minimum la liste des décisions d'ordre 3.3, 3.4, 2.III.3 et 2.III.4

Récupérée de « https://reseau.nouvelledonnie.fr/mediawiki/index.php?title=Charte_de_l%27internaute_ND&oldid=6032 »

Catégories : Le WEB | Commissions thématiques

- Dernière modification de cette page le 2 mars 2015 à 04:05.
- Le contenu est disponible sous licence Creative Commons paternité - non

commercial - partage à l'identique sauf mention contraire.